

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
nomination des membres de la Commission paritaire centrale de
l'enseignement officiel subventionné**

A.Gt 15-04-1996

**M.B. 19-06-1996,
erratum M.B. 02-08-1996**

modifications:

A.Gt 03-06-96 (M.B. 06-07-96)

A.Gt 29-01-97 (M.B. 25-06-97)

A.Gt 26-10-98 (M.B. 12-02-99)

A.Gt 08-06-99 (M.B. 09-10-99)

A.Gt 05-07-99 (M.B. 27-11-99)

A.Gt 16-02-00 (M.B. 04-05-00)

A.Gt 08-02-02 (M.B. 10-04-02)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné tel que modifié par le décret du 10 avril 1995 portant des mesures urgentes en matière d'enseignement, notamment les articles 85, 88, 89 et 90;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 1995 portant création des Commissions paritaires dans l'enseignement officiel subventionné;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement officiel subventionné;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé, du Ministre Jean-Pierre GR.AFE chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales et du Ministre Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE chargé du Budget, des Finances, de la Fonction publique et de l'Enseignement de Promotion sociale;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 5 février 1996;

Arrête :

*modifié par A.Gt 03-06-1996; A.Gt 29-01-1997 ; A.Gt 26-10-1998 ;
A.Gt 05-07-1999 ; A.Gt 16-02-2000 ; A.Gt 08-02-2002*

Article 1er. - Sont nommés membres de la Commission paritaire centrale de l'enseignement officiel subventionné, ci-après dénommée "La Commission paritaire centrale":

1° En tant que membres effectifs représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné:

1. Monsieur Jacques LEFERE
2. Monsieur Daniel CHASSE
3. Monsieur Jean URBAIN
4. Monsieur Jean Loosvelt
5. Monsieur Francis Peree
6. Monsieur Guy DUPONT
7. Madame Reine-Marie BRAEKEN
8. Monsieur Philippe DELIEGE
9. Monsieur Jean-Marie LEONARD
10. Monsieur Jean-Marie BRYNAERT
11. Madame Dominique JEANMOYE



12. Monsieur Marcel NEVEN

2° En tant que membres suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné:

1. Monsieur Guy NELIS
2. Monsieur Guy BAUDOT;
3. Monsieur Pierre LAMBERT
4. Monsieur Jean-Charles Dresse
5. Monsieur Roger Thiry
6. Madame Véronique ROBERT
7. Monsieur Jean STEENSELS
8. Monsieur André VAN MALDER
9. Monsieur Daniel VANKERKOVE
10. Monsieur Christian LECLERCQ
11. Madame Sabine MAQUET
12. Madame Christiane VERHAERT

3° En tant que membres effectifs représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement officiel subventionné:

1. Monsieur Léon COMBLEZ
2. Monsieur Camille DIEU
3. Monsieur Robert MANCHON
4. Monsieur René MERCIER
5. Monsieur Jacky GIOT
6. Monsieur Jean-Pierre VANROYE
7. Monsieur Michel VRANCKEN
8. Monsieur Jean VANDECAPPELLE
9. Monsieur Pierre DAUBRESSE
10. Monsieur Régis DOHOGNE
11. Monsieur René WILKIN
12. Monsieur Jacques POUSSET

4° En tant que membres suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné:

1. Monsieur Yves Herlemont;
2. Madame Rita DEHOLLANDER
3. Monsieur Claude MAURY
4. Monsieur Ghislain DARIMONT
5. Monsieur Jean-Claude GRAVER
6. Monsieur Philippe JONAS
7. Madame Christiane CORNET
8. Monsieur Jean DUMONT
9. Monsieur Pascal CHARDOME
10. Monsieur André DOURET
11. Monsieur Michel AUBRY
12. Madame Anny SWARTEBROECKX

Article 2. - Monsieur Jean-Louis RICHARD, conciliateur social au Ministère de l'Emploi et du Travail, est nommé Président de la Commission paritaire centrale.

Monsieur Raymond GROETEMBRIL, conciliateur adjoint au Ministère de l'Emploi et du Travail, est nommé Vice-Président de la Commission paritaire centrale.

modifié par A.Gt 08-06-1999

Article 3. - Monsieur Pierre LEGROS et M. Frédéric GOSSELIN sont nommés référendaires auprès de la Commission paritaire centrale.

remplacé par A.Gt 26-10-1998

Article 4. - Mme O. Michot, directrice au Ministère de la Communauté française, est nommée secrétaire de la Commission paritaire.

Mme S. Molle, directrice au Ministère de la Communauté française, est nommée secrétaire adjointe de la Commission paritaire.

Article 5. - La Ministre-Présidente qui a dans ses attributions le statut des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 6. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er février 1996.

